

ACADÉMIE DE BORDEAUX

ÉTABLISSEMENT :

Lycée Professionnel A. CROIZAT

40220 TARNOS

## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : **2015 - 2016**

Séance n° **9R** du **Vendredi 01 juillet 2016**

Date de re-convocation : 29 juin 2016

Présidence de : **M. LESCA Philippe**

Quorum : **(15) pas de quorum nécessaire à cette séance, le CA ayant été reconvoqué**

Nombre des présents : **11**

Nombre d'absents ou excusés : **18**

### ORDRE DU JOUR :

#### I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 5 avril 2016 (*voir document joint*),
- 2) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 mai 2016

#### II – AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Répartition des crédits LOLF
- 2) Décisions Budgétaires Modificatives,
- 3) Acceptation des dons de véhicules
- 4) Vente de ferraille
- 5) Convention de groupement comptable
- 6) Attribution des logements de fonction
- 7) Lettre de mission des Assistants de Prévention
- 8) Autorisation de recrutement des Assistants d'éducation,
- 9) Validation du protocole de circulation interne
- 10) Mise en place du télépaiement pour les familles
- 11) Autorisation d'ester en justice
- 12) Point d'information sur les travaux

#### III – PEDAGOGIE

- 1) Avis du Conseil d'Administration sur la répartition des élèves de Terminale Métiers de la Sécurité entre la dominante incendie et la dominante sécurité publique
- 2) Projets d'actions 2016-2017,
- 3) Point sur la rentrée de septembre 2016,
- 4) Convention S.D.I.S. pour examen SSIAP

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

- Le paquetage des élèves internes (question posée par le personnel d'entretien)
- La formation MELEC (questions posées par M. MARISSIAUX).

#### Signatures

Le Président

Le Secrétaire

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : vendredi 01 juillet 2016

TITULAIRES				SUPLEANTS						
* Membres de l'administration				P	A	E	P A E			
	M. LESCA Philippe	Proviseur	X							
	M. DAGUERRE Bruno	Proviseur-Adjoint	X							
	M. CORBARD Serge	Chef des Travaux	X							
	Mme DOMENGE Pascale	Gestionnaire	X							
* Représentants de la collectivité de rattachement										
Commune :										
	M. GONZALES Christian		X							
Group. Commune :										
	Mme DUPRE Anne				X		M. GUILLAUTEAU Eric			
Conseiller Régional :										
	M. KERROUCHE Eric				X		M. FROUSTEY Pierre			X
	M. BESSET Michel				X		Mme NADAU Marie Françoise			X
Personnes qualifiées :										
	Mme LARCHÉ Gaëlle			X						
	X									
* Personnel d'Enseignement et d'Education										
	Mme MORCHADI Jacqueline				X					
	M. MARISSIAUX Olivier			X						
	Mme DOUTRE Nicole		X							
	M. HERVE Guillaume				X					
	Mme ROBERT Aline		X				M. LAGUIERCE Jérôme			
	Mme REMAZEILLES Myriam		X				Mme LABOUBE Véronique			
	M. DE JUST PLOMION Maximilien			X			Mme MARQUES CABRAL	X		
* Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service										
	M. VOINEAU David		X				Mme COUROUBLE Karine			
	Mme CARTY Sylvie				X		Mme LIZOTTE Julie			
	Mme CALVO Jacqueline		X				Mme BARBRAUD Sandra			
* Parents d'Elèves										
	Mme COHERE Muriel				X		Mme SIGARD Aline			
	M. COURTOT Lionel				X					
	Mme SIGARD Aline				X					
	Mme AUSSAGE Isabelle				X					
	Mme FAUNDEZ Sylviane			X						
* Elèves										
	M. LUBERRIAGA Unai				X		M. CRIBIER Ludovic			
	M. COURTOT Maxime				X		M. ISCEN Xalil			
	M. LEPENNEC Timothy				X		M. RAFAEL Thibault			
	M. SALGADO Marvin				X		M. WACQUIER Quentin			
	M. DAOUD MCOLO James Allan				X		M. DEHEZ Teddy			

## RUBRIQUE I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 membres sont présents

Le quorum n'étant pas nécessaire à cette séance (le CA a été reconvoqué, en urgence, après la séance du 28 juin 2016 où le quorum n'avait pas été atteint), Monsieur LESCA ouvre la séance à 13h36.

Monsieur VOINEAU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

### 1. Ordre du jour

M. LESCA donne lecture de l'ordre du jour en rajoutant 2 questions diverses sur :

- Le paquetage des élèves internes (question posée par le personnel d'entretien)
- La formation MELEC (questions posées par M. MARISSIAUX).

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

### 2. Adoption du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 05 avril 2016

Le procès verbal envoyé aux membres du CA est soumis au vote. Aucune demande de modification ou de rectification.

**Le PV est adopté à l'unanimité.**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 53**

### 3. Adoption du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 12 mai 2016

Le procès verbal envoyé aux membres du CA est soumis au vote. Aucune demande de modification ou de rectification.

**Le PV est adopté à l'unanimité.**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 54**

## RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

### 1. Répartition des crédits LOLF

La dotation pour 2016 s'élève à 5861 €, soit en légère augmentation par rapport à 2015 (5827 €).

Répartition proposée :

- Manuels scolaires : 391.60 €
- Droits de Reproduction : 531.60 €
- Stages en entreprise : 4938.10 €

Aucun crédit n'est affecté sur le Fonds de Vie Lycéen et les actions éducatives, du fait d'un reliquat moins important que les années passées sur ces crédits LOLF, en fin d'année scolaire. Ces 2 lignes budgétaires seront alimentées par un prélèvement sur le Fonds de Roulement.

La question sur la répartition des crédits LOLF est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 55**

### 2. Décisions Budgétaires Modificatives

#### - DBM pour info n°5

Lors de l'élaboration du budget 2016 (voté fin 2015), les crédits liés à la LOLF avaient été ouverts de manière estimative. Il convient maintenant après avoir voté la répartition de la LOLF de corriger et ajuster les ouvertures de crédits correspondantes.

#### - DBM pour vote n°6

##### - Augmentation de la ligne budgétaire des Objets Confectionnés

Cette ligne budgétaire a été ouverte à hauteur de 1000 € pour 2016. Or à ce jour, la vente des OC s'élève à près de 2000 €. Il convient donc d'ajuster les crédits ouverts en proratisant selon l'origine de ces OC des crédits supplémentaires :.

- Sécurité : 200€
- TCI : 110 €
- MV : 890 €

### - Avoirs sur facture 2015

Des avoirs reçus en 2016 concernent des factures 2015. Il est donc nécessaire d'affecter la valeur de ces avoirs sur les crédits 2016. (TCI : 690 € et MV : 32.21€)

#### - Financement de transport

Lors de la participation aux salons liés à l'Orientation (Route de l'orientation Educado) le montant du transport a été pris en charge. Ce remboursement de 410 € est donc à affecter sur la ligne « Orientation ».

#### - Hébergement (CEMEA)

L'hébergement de personnes extérieures (voté aux CA du 09/02 et 05/04) a généré 2461.50 € de recettes non budgétisées sur le budget 2016. Ce montant sera affecté sur le service ALO.

#### - Prélèvement sur Fonds de Roulement

5820 € sont proposés en prélèvement pour financer :

- les actions culturelles (4040 €)

- le CESC (480 €)

- l'intégration des 2ndes (1300 €)

M. LESCA explique qu'un choix dans les projets a dû être fait face aux 17 000 € de projets proposés par les professeurs, nécessitant un financement de l'établissement à hauteur de presque 10 000€ au total.

Ce prélèvement sera voté après la présentation des projets (évoquée ultérieurement lors de ce CA).

### 3. Dons de véhicules

Dons de la société Marieta pour 4 véhicules (2 de marque Ford et 2 de marque Renault). L'un à une valeur de 1500 € et les 3 autres de 400 € chacun.

Lors de l'audit de l'Agence Comptable en 2015, l'auditeur a recommandé d'intégrer la valeur des véhicules dans l'inventaire pédagogique.

M. CORBARD (chef de travaux) précise que tous ces véhicules ont été fournis avec la carte grise. Condition devenue obligatoire pour la revente de ces véhicules à destination d'une casse.

La question sur l'acceptation des dons de véhicules est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 56**

### 3. Vente de ferraille

3540 KG de ferraille peuvent être vendues au prix de 120 € la tonne. Cette recette supplémentaire (environ 420 €) sera ensuite affectée..

La question sur la vente de ferraille est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 57**

### 5. Convention de groupement comptable

Cette convention précise le fonctionnement entre l'Agence Comptable et les établissements rattachés. Suite à l'audit de l'Agence Comptable, l'auditeur avait préconisé une refonte de la convention jugée insuffisamment directive.

Mme DOMENGE, propose une augmentation du tarif à l'égard des établissements rattachés eu égard aux services rendus. En effet, le tarif actuel de 100 € / établissement n'a pas été actualisé depuis 2007 (à l'époque l'AC ne comprenait que 2 établissements rattachés).

Aujourd'hui, les 400 € (4 établissements rattachés) sont insuffisants face aux dépenses liées à ce groupement comptable (frais administratifs, affranchissements...)

Mme DOMENGE propose une contribution liée à la taille de chacun des EPLE rattachés afin que cela soit plus équitable. Le critère pris en compte sera le nombre d'élèves converti en points. La valeur du point serait à 0.30 € en référence à d'autres conventions de groupement comptable existantes.

Les EPLE rattachés ont déjà votés cette convention actualisée.

La question sur la convention de groupement comptable est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 58**

## 6. Attribution des logements de fonction

Mme DOMENGE présente la répartition de l'occupation des 8 logements de fonction pour l'année scolaire 2016-2017 en proposant une reconduction de la situation de l'année 2015-2016.

A noter, l'arrivée d'un nouveau CPE à la rentrée 2016 : M. POMAREZ

La question sur l'attribution des logements de fonction est soumise au vote pour avis :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 59**

## 7. Lettre de mission des Assistants de Prévention

Actuellement, M. DARGUY et M. IRRIGOYEN, sont les 2 Assistants de Prévention du lycée. Mme DOMENGE explique que 20% de leur temps de travail doit être en lien avec cette mission (soit 1 jour par semaine). Le Rectorat et la Région Nouvelle Aquitaine proposent une lettre de cadrage de cette mission d'Assistant de Prévention.

Il convient d'acter, M. DARGUY et M. IRRIGOYEN, comme Assistants de Prévention, pour lesquels cette lettre de mission sera alors mise en place.

La question sur la mission d'Assistants de Prévention de M. DARGUY et M. IRRIGOYEN est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 60**

## 8. Autorisation de recrutement des Assistants d'éducation

La dotation pour 2016-2017 est de 7 postes ETP (Equivalent Temps Plein) pour la mission d'encadrement des élèves

Dans l'équipe actuelle :

- M. MERCADO Christian termine sa 6ème et dernière année d'Assistant d'éducation
- M. RABAUD CARRIE Vincent vient d'obtenir le concours de professeur des écoles
- les entretiens des autres Assistants d'éducation ne sont pas tous finalisés.

La question sur l'autorisation de recrutement, accordée au chef d'établissement, des Assistants d'éducation pour l'année scolaire selon la dotation attribuée par le rectorat est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 69**

## 9. Validation du protocole de circulation interne

Ce protocole est obligatoire dès l'instant où des véhicules pénètrent dans l'enceinte de l'établissement. Par le seul portail de service rentrent, d'une part, les personnels enseignants, les occupants des logements, les fournisseurs (cuisine et magasin pédagogique), les clients de l'atelier MV...

D'autre part, des personnels et des élèves circulent dans l'établissement (en direction de la Halle sportive, bureaux, salles de classe...).

La CHS (Commission Hygiène et Sécurité) s'est réunie pour élaborer un protocole de circulation au sein de l'établissement. Ce projet a été chiffré à hauteur de 14000 € par une société privée.

M. LESCA a demandé un financement à la Région, qui a été refusé.

La demande est maintenue et pour montrer son volontarisme, l'établissement a commencé en cette fin d'année scolaire la réalisation des passages piétons.

Question de MME MARQUES sur l'intérêt de ce protocole.

M. LESCA explique que la législation existe depuis longtemps mais qu'elle est peu respectée. Cependant en cas d'accident, le chef d'établissement est pleinement responsable.

La question sur la validation du protocole de circulation interne est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 61**

## 10. Le télépaiement

Suite à un accord entre le Ministère de l'Education Nationale et la Direction des Finances Publiques, le télépaiement permettra aux familles de payer les créances (restauration, voyage...) directement par Internet (par carte bancaire).

Cet accord permettra un moyen de paiement supplémentaire à ceux existants déjà :

- Espèces (paiement cependant plafonné à 300€)
- Chèque (délai d'encaissement long, risque de chèque impayé, coût de traitement important...)
- Virement bancaire

Le télépaiement à un coût qui sera supporté uniquement par l'établissement). Mme DOMENGE a calculé que si tous les paiements de créances 2015 avaient été effectués par télépaiement, le coût pour le lycée aurait été de 600 € environ. M. LESCA précise que cette charge serait facilement supportable sur le service SRH.

L'adhésion au télépaiement s'effectue en 2 phases :

- Autorisation de mise en place du télépaiement par le CA
- Autorisation de signer la convention TIPI (entre la Direction des Finances et le Lycée)

La question sur la mise en place du télépaiement est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 POUR : 10**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 62**

La question sur l'autorisation de signer la convention est soumise au vote

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 11**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 63**

## 11. Autorisation d'ester en justice

M. LESCA explique que le lycée et son chef d'établissement sont mis au contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par une famille qui souhaite casser une décision de sanction de leur enfant à savoir 2 jours d'exclusion temporaire. (le chef d'établissement pouvant prononcer jusqu'à 8 jours).

L'avocat de la famille évoque un vice de procédure pour faire annuler la décision de la sanction.

Le recours gracieux proposé par l'avocat a été refusé par M. LESCA, sur les conseils de la cellule juridique du Rectorat de Bordeaux.

La famille demande 2400 € de remboursements de frais de procédures, dommages et intérêts.

**Départ de Mme CALVO à 14h45 (nombre de présents : 10)**

La question sur l'autorisation d'ester en justice est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 10**

**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 64**

## 12. Informations sur les travaux en cours (ou à venir)

- Rénovation de la laverie (160000 € financés par la Région) : travaux durant l'été
- Rénovation du carrelage de la section MV (20000 € financés par la Région) : Travaux durant l'été
- Cheminement pour permettre aux associations de la commune de Tarnos d'accéder à la Halle Sportive (soir et we) : les travaux ont démarré le lundi 26 juin.

La commune avait demandé à utiliser cette installation sportive. M. LESCA avait donné son accord à condition qu'un aménagement soit effectué pour un accès extérieur à l'établissement. Cette accessibilité est financée par la commune et la Région. Les travaux sont à échéance de fin août 2016.

Les possibilités d'utilisation par les associations sont fixées :

- Tous les soirs à partir de 17h30 (16h00 le mercredi)
- We (samedi et dimanche - journée entière)
- Congés scolaires (toutes les périodes)

L'utilisation de cette halle sportive et du plateau sportif sera actée à la convention déjà existante entre le lycée et la mairie (utilisation par le lycée des infrastructures de la commune) par un avenant. Nous sommes dans un principe de réciprocité d'utilisation des infrastructures existantes.

**1. Avis du CA sur la répartition des élèves de Terminale des Métiers de la Sécurité entre la dominante incendie et la dominante sécurité publique**

En septembre 2016, la 1<sup>ère</sup> promotion des élèves de la filière des Métiers du Bac Pro de la Sécurité fera son entrée au lycée. 117 demandes ont été faites pour 15 places disponibles. La sélection est effectuée par l'application Affelnet. Ces 15 demandes ont été validées par une inscription. 3 élèves de plus intégreront la section en 1<sup>ère</sup>, pour la porter à 18 élèves.

En fin de classe de première, ces élèves devront choisir entre les 2 dominantes de la spécialité :

- Sécurité incendie (8 semaines de stage auprès du SDIS des Landes en terminale)
- Sécurité publique (8 semaines de stage auprès de la Police Nationale ou municipale, de la Gendarmerie Nationale... en terminale)

Pour des raisons d'organisation et financières, il faut que cette répartition soit équilibrée ( 9 élèves en sécurité incendie et 9 élèves en sécurité publique). Après avoir demandé aux élèves en fin de 1<sup>ère</sup>, leur vœu, le conseil de classe, en suivant plusieurs critères (comportement, mérite, motivation, résultats scolaires, avis des partenaires,..) répartira les élèves en 2 groupes équilibrés de 9 élèves.

Le Conseil Pédagogique, déjà consulté, a donné un avis favorable à ces modalités de répartition.

Ces points seront clairement annoncés dès l'entrée en Seconde des élèves.

Mme MARQUES propose que les élèves s'engagent par écrit à respecter le choix fait dans la dominante.

La question sur la répartition entre les dominantes incendie et sécurité publique est soumise au vote pour avis :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 10**  
**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 65**

**2. Convention SDIS pour examen SSIAP**

Cette convention établie entre le SDIS des Landes et le Lycée a pour objet de mettre à disposition à titre onéreux un officier de sapeurs-pompiers afin d'assurer la présidence d'un jury relatif à la certification du SSIAP 1 (Sécurité Incendie), pour les élèves de Terminale CAP AS et de Mention Complémentaire.

Coût de la prestation : 150 €

La question sur la signature de la convention SDIS des Landes pour l'examen SSIAP est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 10**  
**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 66**

**3. Convention entre le Lycée Professionnel et la Scène Nationale Sud-Aquitain**

Un dispositif, Passage Théâtre, permet à des élèves, sur la base du volontariat, de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet culturel d'établissement axé sur la découverte du spectacle vivant.

Deux spectacles constitueront le socle commun de découverte de ce projet auxquels s'ajouteront des spectacles de "dernière minute".

Les spectacles sont proposés au prix de 8 € dont 6 € à la charge de l'établissement soit 2€ par élève.

La question sur la signature de la convention avec la Scène Nationale Sud-Aquitain est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 10**  
**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 67**

**4. Projets d'actions 2016-2017**

Un tableau présenté aux membres du CA synthétise l'ensemble des actions retenues pour l'année scolaire 2016-2017, avec les montants des cofinancements demandés, et le montant que l'EPLÉ doit mettre sur ses propres fonds.

M. LESCA explique les choix faits, car tout ne pouvait être retenu pour des raisons budgétaires (10000€ auraient été nécessaires sur les fonds de l'établissement)

La question sur les projets d'actions 2016-2017 est soumise au vote pour avis :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 10**  
**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 68**

## Retour sur VOTE DBM suite à l'avis favorable donné aux projets d'actions 2016-2017

Le Conseil d'Administration revient sur la DBM pour vote, présentée en début de séance, incluant notamment le prélèvement sur Fonds de Roulement nécessaire au financement de ces projets soit 5820 € répartis :

- 4040 € pour les projets culturels
- 480 € pour le CESC
- 1300 € pour l'intégration des Secondes.

A l'issue de ce prélèvement, le Fonds de Roulement s'élèvera à 161015.26 €

La question sur la DBM n°6 est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 10**  
**ACTE ADMINISTRATIF Généré n° 70**

## RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

### 1. Question des agents relative au paquetage des internes

Les agents informent le CA qu'un grand nombre de traversins, couvertures ont disparus ou sont dégradés. Ils souhaiteraient donc que les internes se voient remis un paquetage en début d'année et que ce dernier soit restitué et contrôlé en fin d'année scolaire.

M. LESCA explique que pour l'instant, on ne peut acter cette proposition car :

- il faudrait modifier le règlement intérieur et donc consulter les instances puis faire voter à nouveau ce règlement en CA ;
- Cela nécessiterait d'individualiser les paquetages en numérotant par exemple les différents éléments le composant (traversin, couverture...)
- Cela nécessiterait de mettre une organisation pour la restitution de ce paquetage en sachant que les internes quittent le lycée à des périodes différentes.

### 2. Question de M. MARISSIAUX sur le budget de la section MELEC

M. MARISSIAUX indique que le budget de cette section est constant depuis plusieurs années. Or avec le nouveau référentiel il serait souhaitable d'effectuer un réassortiment de matériel amenant à intégrer les compétences de réalisation.

M. CORBARD, s'étonne de cette demande qui ne lui a jamais été soumise alors même que des demandes de subventions auraient été possibles auprès de la Région, et cela dès cette année scolaire.

De plus une demande d'équipement a bien été faite par cette section mais le problème précisément évoqué n'a pas été abordé à cette occasion.

M. LESCA rappelle que tous besoins liés à l'enseignement professionnel doivent être exprimés au chef des travaux.

### 3. Question de M. MARISSIAUX sur les effectifs de la section MELEC

M. MARISSIAUX demande des éclaircissements sur les effectifs de cette section prévue selon lui à :

- 24 élèves par le LP Croizat
- 30 élèves par la Direction Académique

M. LESCA explique que le rectorat a arrêté la capacité totale de la section à 30 élèves, ce qui correspond à deux fois une demi section de 15 élèves. A noter qu'à ce jour, le nombre d'élèves affectés s'élève à seulement 13, mais il y a encore un 2<sup>ème</sup> tour d'affectation

### 4. Question de M. MARISSIAUX qui s'inquiète de vols de matériels dans le secteur MELEC

M. MARISSIAUX alerte le CA sur plusieurs vols de matériels et sur le problème de sécurité que pose la présence d'élèves non habilités dans des zones "dangereuses", qui plus est l'atelier d'ELEEC ne peut être fermé.

M. LESCA estime regrettable l'ensemble de ces vols y compris précise-t-il dans d'autres sections et services de l'établissement (infirmerie par ex). Il explique ne pas avoir de solution mais attire l'attention de toute la communauté éducative à faire preuve de vigilance (tant dans le rangement du matériel que sur la fermeture des portes).

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Lesca lève la séance à 16h00**